

AVIS DU CONSEIL DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS

Destinataires : Direction générale et Conseil d'administration (CA) du CISSS de la Montérégie-Ouest
Direction des ressources humaines du CISSS de la Montérégie-Ouest
Direction des soins infirmiers du CISSS de la Montérégie-Ouest

Expéditeur : Conseil des infirmières et infirmiers du CISSS de la Montérégie-Ouest (CII)

Date : 28 septembre 2021

Objet : Rétention du personnel

Monsieur le président et membres du Conseil,

Considérant que la responsabilité du CII envers le CA est de faire des recommandations sur la distribution appropriée des soins dispensés par leurs membres dans l'établissement;

Considérant que la pénurie de main-d'œuvre, la surcharge de travail ainsi que le délestage du personnel infirmier ont des impacts réels tant sur la qualité et la sécurité des soins offerts que sur le bien-être du personnel en soins infirmiers;

Considérant que nos inquiétudes, telles que décrites dans l'avis du 16 mars 2021 ayant pour objet la « Sécurité des soins », augmentent grandement;

Considérant que l'avis, publié en mars 2021, demeure d'actualité dans son entièreté et que le contexte de pandémie Covid-19 se poursuit;

Considérant que les professionnels sont inquiets de causer des préjudices grave à l'utilisateur lors des soins prodigués en situation critique de pénurie ce qui augmente les démissions ou les congés maladie;

Considérant que l'utilisation du personnel infirmier, sans tenir compte de leur expertise individuelle, nuit à la rétention. L'expertise clinique, lors de besoin de déplacement étant peu reconnue, concrétise la fausse idée voulant que les infirmières et les infirmiers soient interchangeables. Ces pratiques ont un effet dévastateur sur le sentiment d'appartenance, la mobilisation et la rétention du personnel (Ducharme et Salois, 2021). Le même constat se vaut également pour infirmières auxiliaires;

Considérant	que les nouveaux embauchés CEPI et CEPIA ont eu une formation et des stages écourtés en lien avec la situation pandémique COVID-19;
Considérant	que l'absence d'infirmières, avec plus de deux ans d'expérience sur les unités ajoutées à la surcharge de travail, force une intégration précipitée et peu réconfortante pour les novices dans les équipes de soins;
Considérant	que les changements perpétuels dans l'organisation du travail, incluant les plans de contingence, apportent des sentiments d'insécurité professionnelle perturbant les équipes;
Attendu	que le rôle et les responsabilités du CII sont d'apprécier la qualité et la sécurité des soins.

Nous croyons qu'en plus de ce qui a été nommé dans les avis d'avril 2018 et de mars 2021, qu'il est impératif de prioriser les décisions qui inciteront à de la rétention ce qui permettra d'offrir des soins sécuritaires et de qualité à la clientèle, notamment en s'assurant :

- d'une bienveillance organisationnelle auprès des équipes;
- d'une mise en place de mécanismes pour favoriser la rétention du personnel;
- d'un soutien efficace et accessible aux novices et au personnel d'expérience;
- d'un maintien des compétences;
- de respecter et de valoriser les compétences ainsi que les champs d'exercices de chacun;
- de favoriser la reconnaissance de la contribution des infirmières et des infirmières auxiliaires.

Nous recommandons :

- de mettre en place rapidement un comité permanent d'attraction-rétention avec des membres provenant de différentes instances dont l'implication de membres du CII et du comité relève infirmière et infirmière auxiliaire (CRIA);
- le maintien autant que possible du soutien clinique offert par le volet-conseil de la DSIEU dont les soignants ont grandement besoin en ces temps d'incertitude pour les novices ainsi que pour ceux avec plus d'expérience;
- l'encadrement soutenu des équipes de soins par le soutien clinique afin de favoriser un milieu de travail sécurisant et stimulant;
- une réorganisation des soins en s'assurant que chacun occupe son plein champ de pratique ce qui aura pour conséquence d'optimiser les soins prodigués et procurer un sentiment de satisfaction professionnelle (se référer au répertoire des actes infirmiers);

- l'allègement du travail du personnel infirmier en faisant appel à l'utilisation d'autres professionnels tels que des techniciens en laboratoire pour les prélèvements sanguins la nuit, la prise de tension artérielle par d'autres professionnels, etc.;
- L'allègement du travail du personnel infirmier en offrant davantage de soutien clérical et technique (ex. : commis, technicien en pharmacie, brancardier, etc.);
- la réintroduction des formations continues ainsi que la promotion de divers incitatifs (libération, rémunération après le travail, transparence sur le montant octroyé annuellement pour la formation, etc.);
- la considération d'étendre la mise en application de la loi 90 à d'autres milieux de soins, par exemple dans les secteurs NSA;
- de la transparence face aux situations ainsi qu'une amélioration dans le mode de transmission des informations afin que celles-ci soient transmises de façon diligente aux équipes soignantes.

Veuillez noter, qu'il va de soi, que tous les points apportés dans les avis précédents restent importants et à travailler.

Ces recommandations sont seulement quelques possibilités d'actions qui pourraient permettre un milieu de pratique plus sécuritaire. Plusieurs bonnes solutions ont été discutées au fil des mois pour ces problématiques. Il est toujours d'actualité de les mettre en œuvre et de s'assurer de leurs implantations.

Merci de prendre connaissance de cet avis. Soyez garanti de notre collaboration pour travailler ensemble sur des pistes de solutions, afin de nous assurer d'une qualité et sécurité des soins.



Chantal Rochefort

Présidente du Conseil des infirmières et infirmiers

Références

Conseil des infirmiers et infirmières du CISSS de la Montérégie Ouest, 2018, Préoccupation du CECII au regard de la qualité de la prestation des soins.

Conseil des infirmiers et infirmières du CISSS de la Montérégie Ouest, 2021, Préoccupation du CECII en regard de la sécurité des soins.

Ducharme, Francine et Salois, Robert, 2021. Commissaires sur les états généraux de la profession infirmière, 2021 : Reconnaître et transformer la pratique infirmière au Québec : Un changement porteur d'avenir .OIIQ.